



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 24 juin 2024**

Date de la convocation : mardi 18 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n° 17 au n° 21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 44 Adhésion à la démarche Guid'Asso

Rapporteur : Mme Marie-Laure MESTELAN

Mesdames, Messieurs

En partenariat avec le Mouvement Associatif, la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, a lancé, à la suite d'une préfiguration en 2021 en régions Nouvelle-Aquitaine, Centre Val-de-Loire et Hauts-de-France, la réforme de l'accompagnement local des associations adossé à un nouvel outil « Guid'Asso ».

Les réseaux locaux « Guid'Asso », ont vocation à être des services publics de proximité, d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement des associations loi 1901.

Ils sont composés de structures locales diverses (associations, institutions, mairies, etc.) qui accueillent, orientent, informent et accompagnent toute personne désireuse de s'informer ou de s'investir dans la vie associative - bénévoles, dirigeants associatifs, porteurs de projet, collectivités - quel que soit le domaine d'intervention.

Depuis 2019, la Ville de Pau développe en transversalité une politique d'accompagnement des associations paloises, avec pour objectif de créer une nouvelle relation entre la Ville et le tissu associatif local à travers des actions de rencontres, dialogues et d'échanges (Forum des associations, Rencontres du bénévolats, Ateliers de la vie associative).

Les associations sont des éléments essentiels de la vie sociale de la Ville.

La démarche « Guid'Asso » répond aux défis liés aux changements structurels, en particulier pour les associations de petite et moyenne taille, ainsi que pour les associations ayant des écosystèmes uniques et innovants.

Une labellisation de la Ville à ce réseau, permettrait de rendre son travail de soutien aux associations paloises plus visible, d'être reconnu et accessible par les associations et les partenaires en tant qu'acteur de l'accompagnement du tissu associatif.

Le réseau multi-acteurs autour du Guid'Asso animé localement par les Points d'Appui Locaux à la Vie Associative (PALVA) et le Délégué Départemental à la Vie Associative, est une opportunité pour monter en compétences en bénéficiant du réseau régional et cibler et monter des actions aux plus près des besoins identifiés sur le territoire.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 7 juin 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 17 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'agrément « Guid'Asso » et à signer tout document afférent.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU